

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	BRUNO ESPERANDIEU, FRANCOIS MARTIN, DAMIEN LEO ET FRANCOIS SAVIOLO, NOTAIRES
<b>Numéro de dossier</b>	21920/DL/FR
<b>Date de réalisation</b>	23/11/2021
<b>Localisation du bien</b>	78, avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE
<b>Section cadastrale</b>	AM 372
<b>Altitude</b>	249.49m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.292906 - Longitude 5.014916
<b>Désignation du bailleur</b>	SCCV LES BALCONS DU SUD - Soci?t? civile de construction vente
<b>Désignation du locataire</b>	

\* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **BRUNO ESPERANDIEU, FRANCOIS MARTIN, DAMIEN LEO ET FRANCOIS SAVIOLO, NOTAIRES** soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 1 - Très faible</b>			<b>EXPOSÉ</b>	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par remontées de nappes naturelles	Approuvé le 06/02/2013	<b>EXPOSÉ</b>	Voir prescriptions <sup>(1)</sup>
PPRn	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Approuvé le 06/02/2013	<b>EXPOSÉ</b>	Voir prescriptions <sup>(1)</sup>
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif <sup>(2)</sup>	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif <sup>(2)</sup>	EXPOSÉ	-
PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)				
Consultation en ligne sur <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb">https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb</a> Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de CHENOVE				
-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ	-

<sup>(1)</sup> **Information Propriétaire** : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "**OUI**" ou "**NON**" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés. (Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

<sup>(2)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques et pollutions

*aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués*  
 En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n°  du  mis à jour le

Adresse de l'immeuble   
 Cadastre

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
 prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>1</sup> oui  non

<sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres

inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
 cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
 prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain  autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non   
<sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non

<sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe au contrat de location oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
 zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC\*  oui  non   
\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique  
 > L'information est mentionnée dans le contrat de location oui  non

### Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par remontées de nappes naturelles, Carte Inondation par ruissellement et coulée de boue

### Bailleur - Locataire

Bailleur

Locataire

Date  Fin de validité

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

**Préfecture :** Côte-d'Or  
**Adresse de l'immeuble :** 78, avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE  
**En date du :** 23/11/2021

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	11/07/1984	11/07/1984	21/09/1984	18/10/1984	
Inondations et coulées de boue	26/05/1992	27/05/1992	16/10/1992	17/10/1992	
Inondations et coulées de boue	27/06/1999	27/06/1999	29/11/1999	04/12/1999	
Inondations et coulées de boue	19/09/2002	19/09/2002	17/12/2002	08/01/2003	
Inondations et coulées de boue	10/06/2008	10/06/2008	11/09/2008	16/09/2008	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/07/2018	30/09/2018	21/05/2019	22/06/2019	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2020	30/09/2020	22/06/2021	09/07/2021	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Bailleur : SCCV LES BALCONS DU SUD - Société civile de construction vente

Locataire :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

## Extrait Cadastral

Département : Côte-d'Or

Commune : CHENOVE

Parcelles : AM372

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

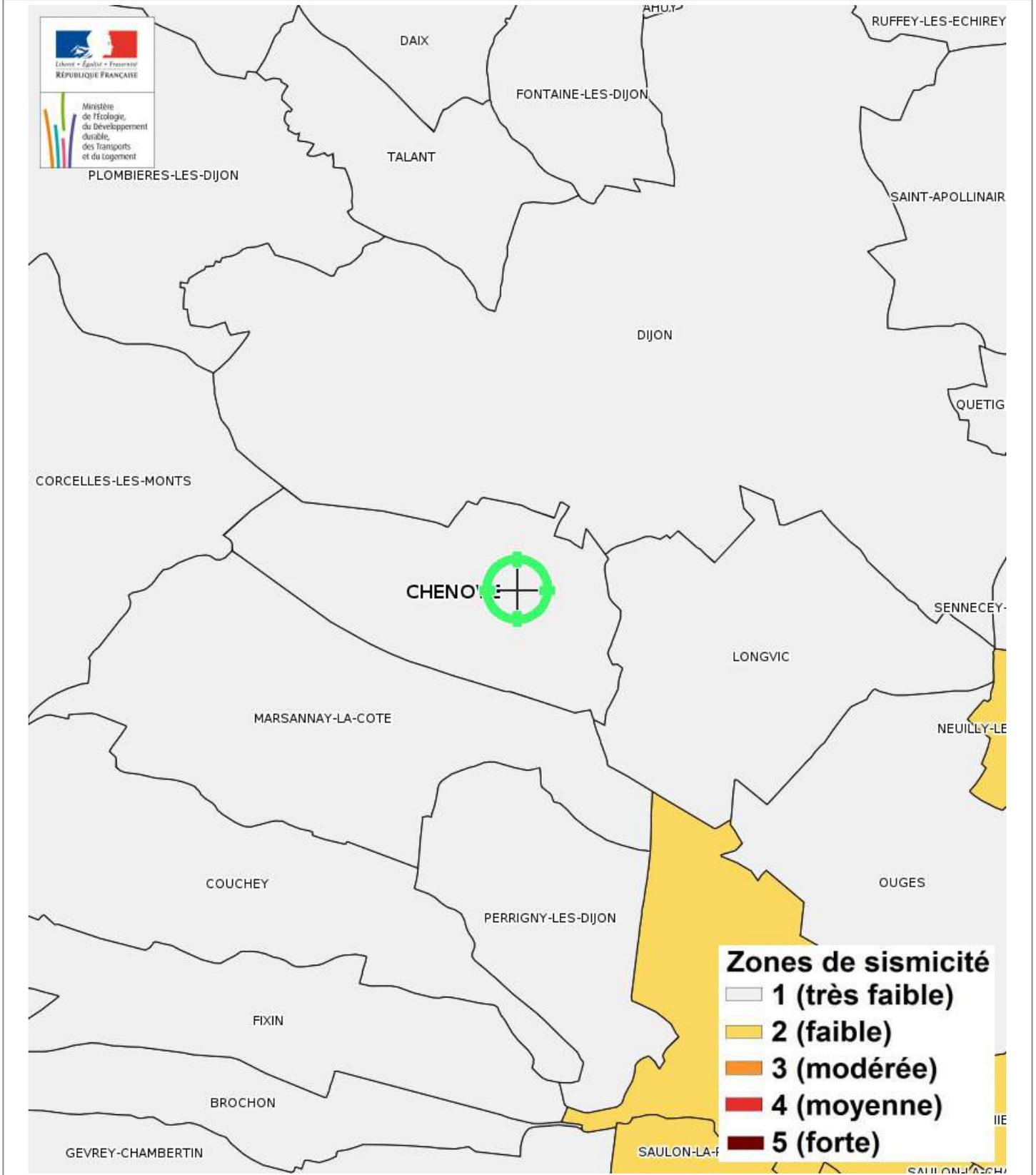


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

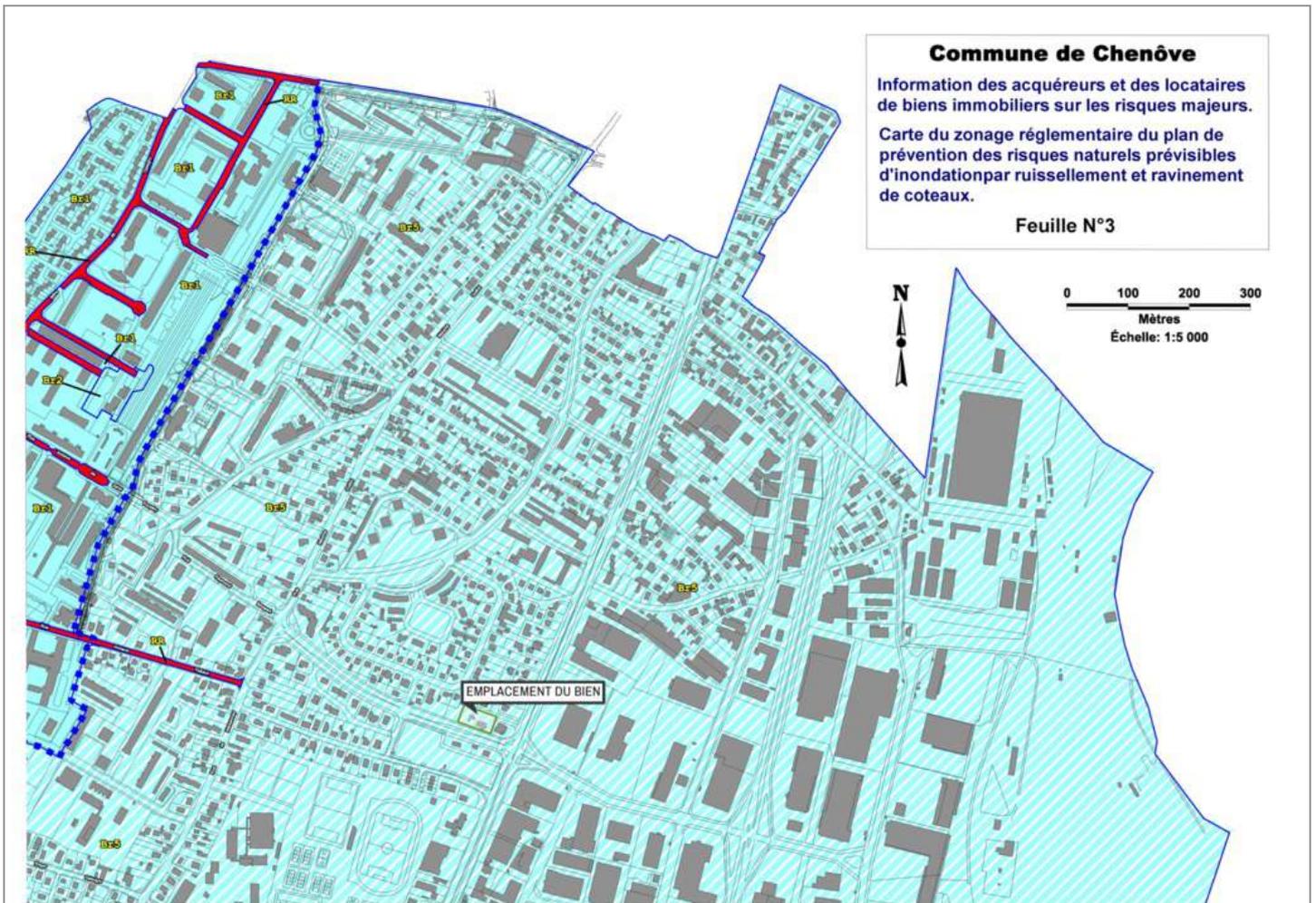
Département : Côte-d'Or

Commune : CHENOVE

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



## Carte Multirisques



Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 06/02/2013

EXPOSÉ

Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 06/02/2013

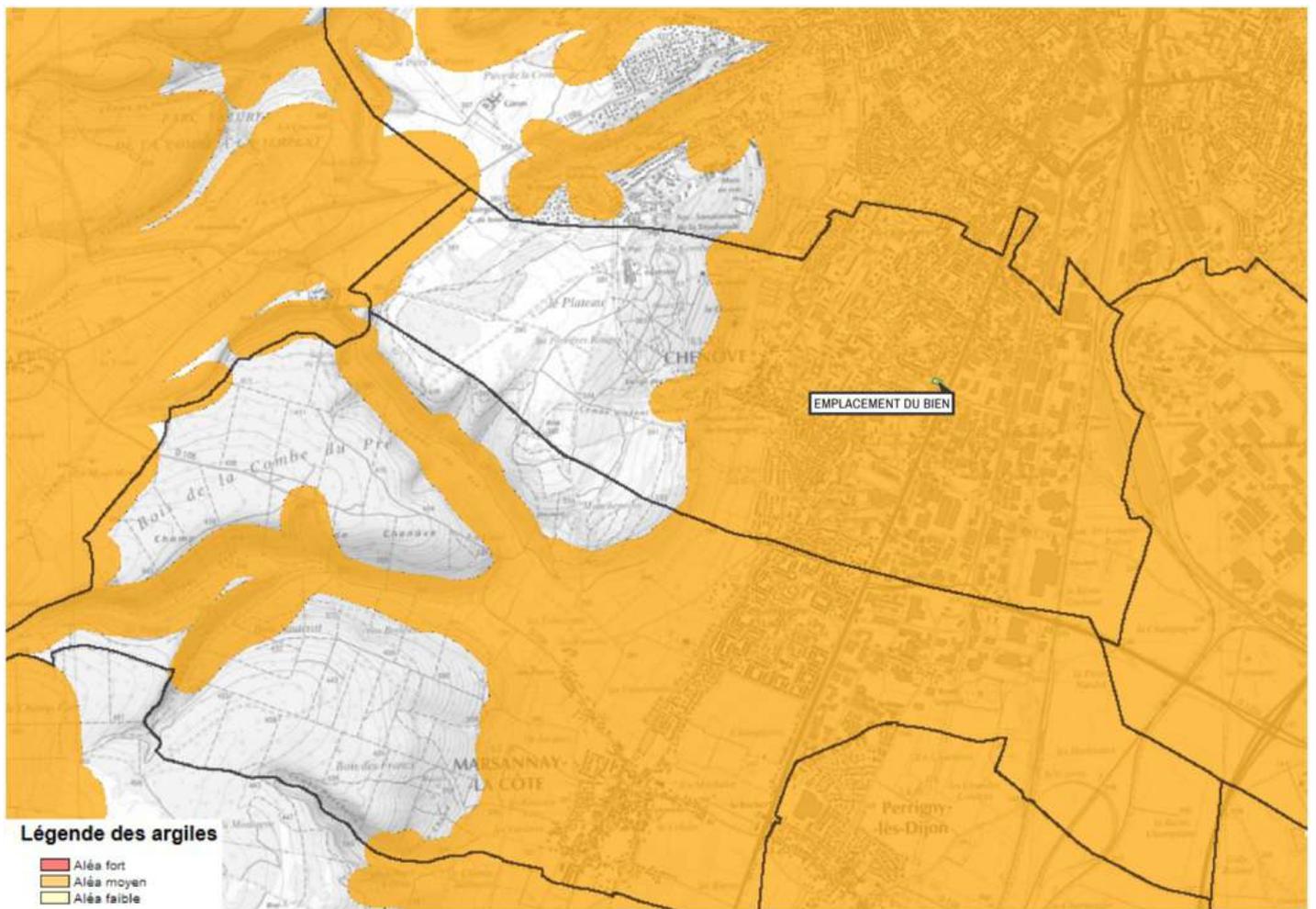
EXPOSÉ

### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



## Carte

### Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



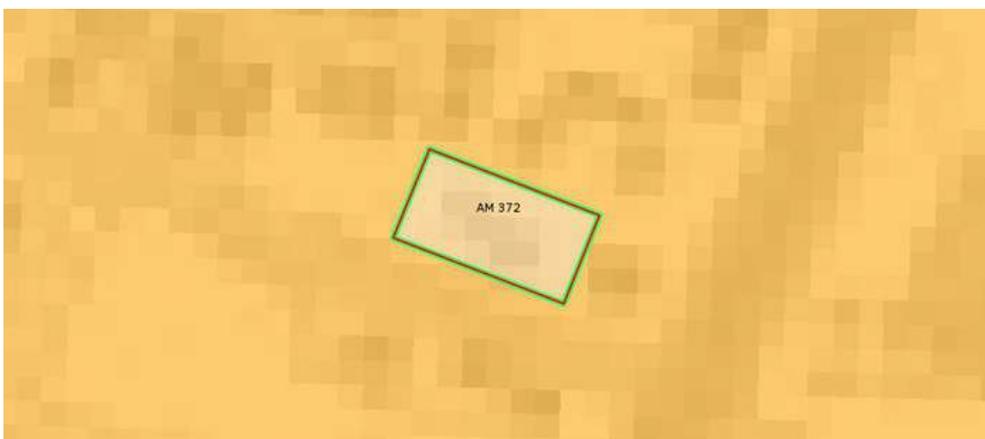
#### Légende des argiles

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

**EXPOSÉ**

#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



#### Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

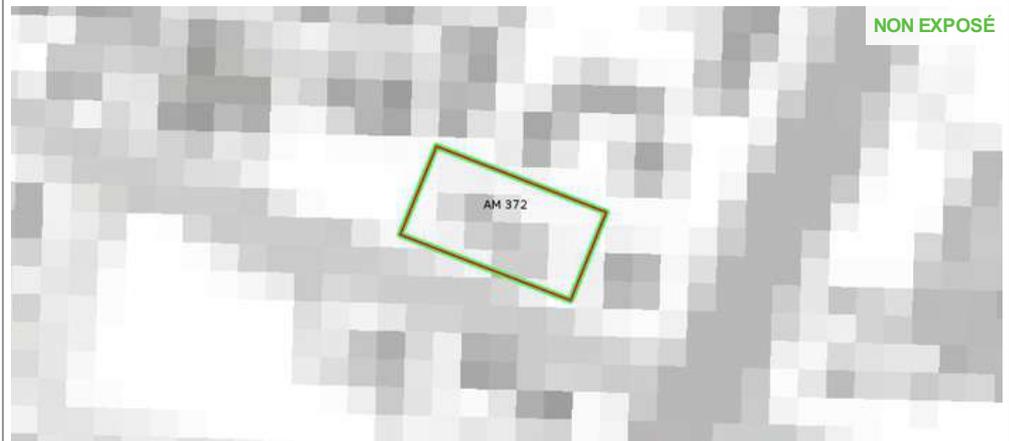
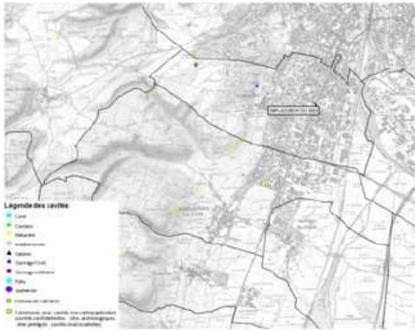
- **Aléa fort**  
Concerné par la loi ELAN\*
- **Aléa moyen**  
Concerné par la loi ELAN\*
- **Aléa faible**  
Non concerné par la loi ELAN

\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

## Annexes

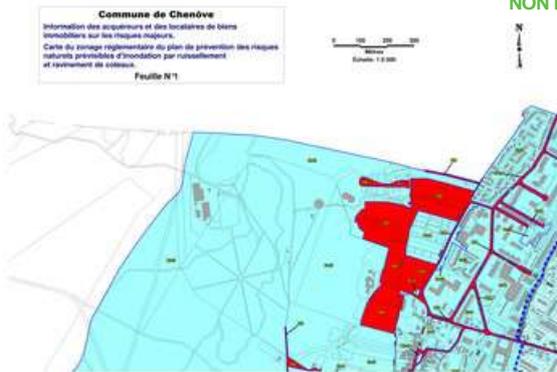
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

### Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

NON EXPOSÉ



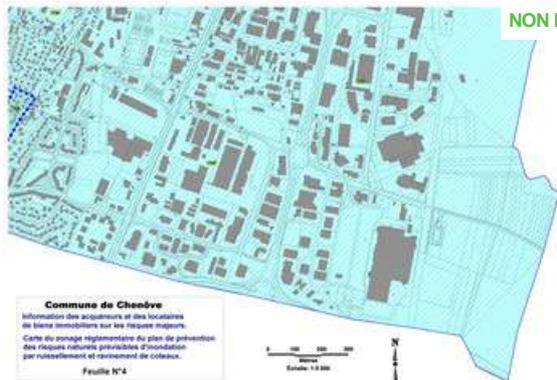
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 06/02/2013  
Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 06/02/2013

NON EXPOSÉ



Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 06/02/2013  
Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 06/02/2013

NON EXPOSÉ



Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 06/02/2013  
Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 06/02/2013

## Annexes

### Arrêtés



**DIRECTION DE LA SECURITE INTERIEURE**

BUREAU DE LA PREVENTION DES RISQUES

LE PRÉFET DE LA REGION DE BOURGOGNE  
PRÉFET DE LA COTE D'OR  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

#### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**du 26 mai 2014**

relatif à l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de CHENOVE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L125-5, R125-23 à R125-27 et R563-1 à R563-8 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2013 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de CHENOVE ;

VU l'arrêté préfectoral n°342/SG du 17 juin 2013 donnant délégation de signature à M. Sébastien HUMBERT, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n°44 du 30 janvier 2014 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2013 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de CHENOVE est abrogé.



Accueil général du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures  
Accueil titres et représentation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 13 heures  
ADRESSE POSTALE : 21041 DIJON CEDEX - TÉLÉPHONE: 03 80 44 64 00 - TÉLÉCOPIER: 03 80 30 65 72 - <http://www.bourgogne.gouv.fr>

## Annexes

### Arrêtés

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté fixe les risques et les documents devant être pris en compte par les vendeurs ou bailleurs d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, situé sur la commune de CHENOVE, en raison de l'approbation de la révision d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, afin de répondre à leur obligation d'informer les acquéreurs ou locataires.

Le risque à prendre en compte est :

- x inondations par ruissellement et ravinement de coteaux.

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques que tout vendeur ou bailleur doit joindre au contrat de vente ou de location d'un bien immobilier situé sur la commune de CHENOVE, sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- ✓ la fiche synthétique permettant l'établissement de l'état des risques,
- ✓ la description succincte des phénomènes naturels pris en compte,
- ✓ le règlement du plan de prévention des risques naturels,
- ✓ la délimitation des zones exposées aux risques naturels (cartographies des aléas et du zonage réglementaire).

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture – Direction de la sécurité intérieure, Bureau de la prévention des risques, 23 rue de la préfecture à Dijon, ou à la mairie. Ils sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture.

#### **Article 3 :**

Ces informations seront mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté et le dossier communal d'informations sont adressés :

- au maire de la commune de CHENOVE,
- au président de la chambre départementale des notaires de la Côte d'Or.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

#### **Article 6 :**

Le sous-préfet, directeur du cabinet, et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 26 mai 2014

**LE PRÉFET,**  
*Pour le préfet et par délégation,*  
*Le sous-préfet, directeur du cabinet*

SIGNE : Sébastien HUMBERT

## Annexes

### Arrêtés

N° INSEE	COMMUNES	Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn)	Plan de Prévention des Risques miniers (PPRm)	Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt)	Zonage sismique Zone 2 : Faible Zone 1 : très faible	Zonage radon Zone 3 : significatif Zone 2 : faible mais facteurs géologiques particuliers Zone 1 : faible	Secteurs d'information sur les sols (SIS)
21140	CHAMPIGNOLLES	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 3	Néant
21146	CHARMES	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21148	CHARREY-SUR-SAÔNE	Approuvé le 3 avril 2008 Inondations de la Saône	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21150	CHASSAGNE-MONTRACHET	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21154	CHATILLON-SUR-SEINE	Approuvé le 8 juillet 2002 Inondations de la Seine	Néant	Néant	Zone 1	Zone 1	Fixé par l'AP n°46 du 18 janvier 2021
21162	CHAUX	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21166	CHENÔVE	Approuvé le 31 décembre 2009 Ruissellements en zone de vignoble et écoulements	Néant	Néant	Zone 1	Zone 1	Néant
21167	CHEUGE	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21169	CHEVANNES	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21170	CHEVIGNY-EN-VALIERE	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21171	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Approuvé le 03 août 2015 Inondations de la Norges et de ses affluents	Néant	Néant	Zone 1	Zone 1	Néant
21172	CHIVRES	Approuvé le 31 décembre 2008 Inondations de la Saône	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21173	CHOREY-LÈS-BEAUNE	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21175	CIREY-LÈS-PONTAILLER	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21180	CLÉRY	Approuvé le 30 décembre 2008 Inondations de la Saône	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant
21181	CLOMOT	Néant	Néant	Néant	Zone 1	Zone 3	Néant
21182	COLLONGES-LÈS-BEVY	Néant	Néant	Néant	Zone 2	Zone 1	Néant

5

## Annexes

### Arrêtés



Direction des sécurités  
Bureau de la Sécurité Civile

**Arrêté préfectoral n°54 du 21 janvier 2021 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs.**

Le Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L 125-5, L 125-6, R 125-11, R 125-23 à R 125-27, R 563-1 à R 563-8 et D 563-8-1 ;

**VU** le décret ministériel du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

**VU** le décret ministériel du 12 août 2020 portant nomination de Monsieur Danyl AFSOUD, administrateur civil, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Bourgogne-Franche Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

**VU** le décret interministériel n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

**VU** le décret interministériel n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

**VU** l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°95 du 18 février 2019 portant mise à jour du Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Côte d'Or ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°148 du 11 mars 2019 portant prescription de l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) sur le territoire des communes : Aiserey, Aubigny-en-Plaine, Bessey-les-Citeaux, Brazey-en-Plaine, Echigey, Esbarres, Flagey-Echezeaux, Gilly-les-Citeaux, Izeure, Longecourt-en-Plaine, Magny-les-Aubigny, Marliens, Saint-Nicolas-les-Citeaux, Saint-Usage, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Tart, Villebichot et Vougeot ;

53 rue de la préfecture  
21041 DIJON Cedex  
Tél. 03 80 44 64 00  
Courriel : natacha.corallo@cote-dor.gouv.fr

## Annexes

### Arrêtés

**VU** l'arrêté préfectoral n°572 du 26 juillet 2019 portant prescription de l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) d'effondrement de carrières souterraines sur le territoire de la commune de Val-Mont ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°826 du 22 octobre 2019 portant prescription de la modification des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations (PPRNI) sur les territoires des communes de Montbard, Semur-en-Auxois et Venarey-les-Laumes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°977 du 29 novembre 2019, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°1049 du 15 octobre 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire du département de la Côte-d'Or ;

**SUR** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

#### A R R E T E

**Article 1er** : L'arrêté préfectoral n°977 du 29 novembre 2019, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

**Article 2** : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations, adressé par le préfet à chaque commune concernée.

Ce dossier, ainsi que les documents de référence correspondants, sont librement consultables en préfecture, sous-préfectures, mairies concernées et sur le site Internet de la préfecture.

**Article 3** : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L 125-5 et L 125-6 du code de l'Environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté (annexe 1).

Cette liste sera mise à jour sur le site Internet de la préfecture à chaque nouvel arrêté de prescription ou d'approbation d'un Plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques et lors de la création des secteurs d'information sur les sols (SIS).

**Article 4** : L'obligation d'information prévue au IV de l'article L 125-5 et L125-6 du code de l'Environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien.

Cette liste est mise à jour sur le site Internet <https://www.georisques.gouv.fr> à chaque nouvel arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe.

**Article 5** : La double obligation d'information sur les risques et sur les sinistres est applicable dans chaque commune à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des arrêtés prévus au III de l'article L125-5 du code de l'environnement.

**Article 6** : Le présent arrêté est adressé à chaque maire concerné et à la chambre départementale des notaires.

53 rue de la préfecture  
21041 DIJON Cedex  
Tél. 03 80 44 64 00  
Courriel : [natacha.corallo@cote-dor.gouv.fr](mailto:natacha.corallo@cote-dor.gouv.fr)

## Annexes

### Arrêtés

Cet arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mentionné dans le journal « Le Bien Public ». Il en sera de même à chaque mise à jour ou complément.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8** : Le sous-préfet, directeur de cabinet, la sous-préfète de Beaune, la sous-préfète de Montbard, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 21 janvier 2021

LE PRÉFET,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

**SIGNE**

Danyl AFSOUD

53 rue de la préfecture  
21041 DIJON Cedex  
Tél. 03 80 44 64 00  
Courriel : [natacha.corallo@cote-dor.gouv.fr](mailto:natacha.corallo@cote-dor.gouv.fr)

## Annexes

### Attestation d'assurance



**Generali**  
Professionnels - Souscription gestion  
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION  
ENTREPRISE ET DIRIGEANT  
n° AP559256

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

#### Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 18 décembre 2020

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Notes de Renseignements d'Urbanisme, Droit de préemption, Certificats de carrières, Non péril, Alignement, Hygiène/Salubrité, Numérotage, Concordance Cadastrale, état ERP/ERPS, ICPE

**TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE**

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile avant Livraison</b>	
<b>Tous dommages confondus</b>	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

1 / 2

FSIP0019 / 402371710  
2040 D



**Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris  
**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## Annexes

### Attestation d'assurance



Attestation contrat N° AP559256

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle</b>	
<b>Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus</b>	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
<b>Frais de prévention</b>	
<b>Frais de prévention</b>	150 000 EUR par année d'assurance
<b>Responsabilité Environnementale</b>	
<b>Pertes pécuniaires</b>	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
<b>Atteinte Logique / Cyber</b>	
<b>Tous dommages et frais confondus</b>	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
<b>GARANTIE JURIDIQUE</b>	
<b>Défense Pénale et Recours</b>	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA  
 Directeur des Opérations

2/ 2

 FS/P0019 / 402371710  
 2040 D


**Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris  
**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

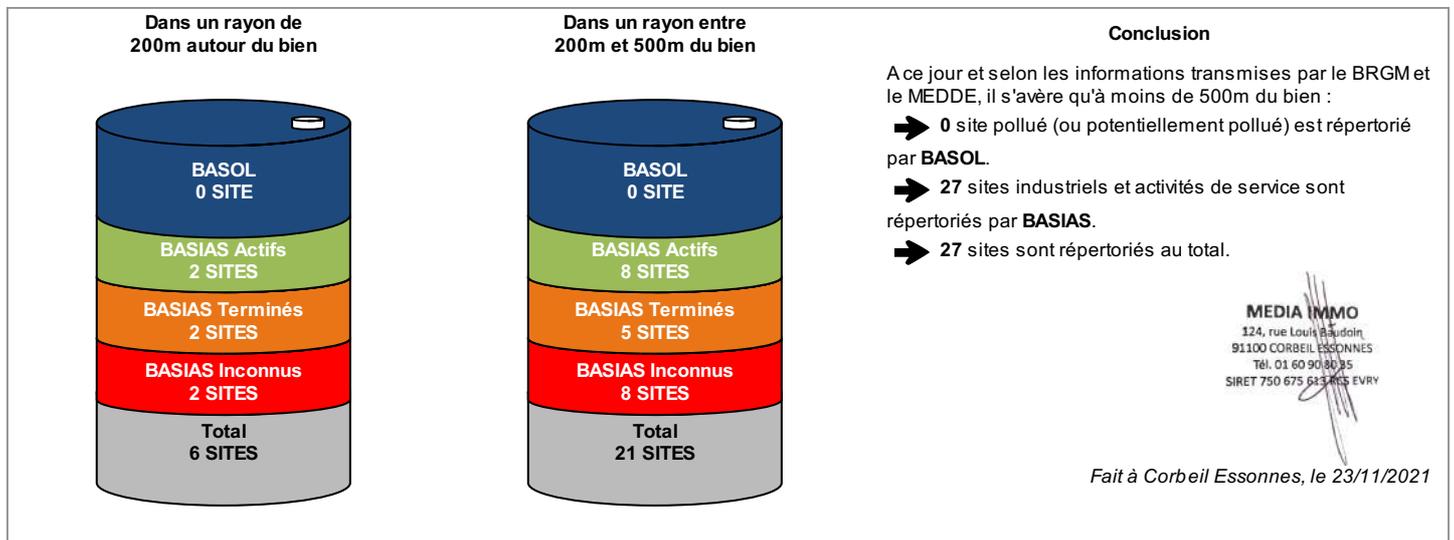
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	BRUNO ESPERANDIEU, FRANCOIS MARTIN, DAMIEN LEO ET FRANCOIS SAVIOLO, NOTAIRES
<b>Numéro de dossier</b>	21920/DL/FR
<b>Date de réalisation</b>	23/11/2021

<b>Localisation du bien</b>	78, avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE
<b>Section cadastrale</b>	AM 372
<b>Altitude</b>	249.49m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.292906 - Longitude 5.014916

<b>Désignation du bailleur</b>	SCCV LES BALCONS DU SUD - Soci?t? civile de construction vente
<b>Désignation du locataire</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**  
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols  
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Qui** : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'ERP.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels** et **Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

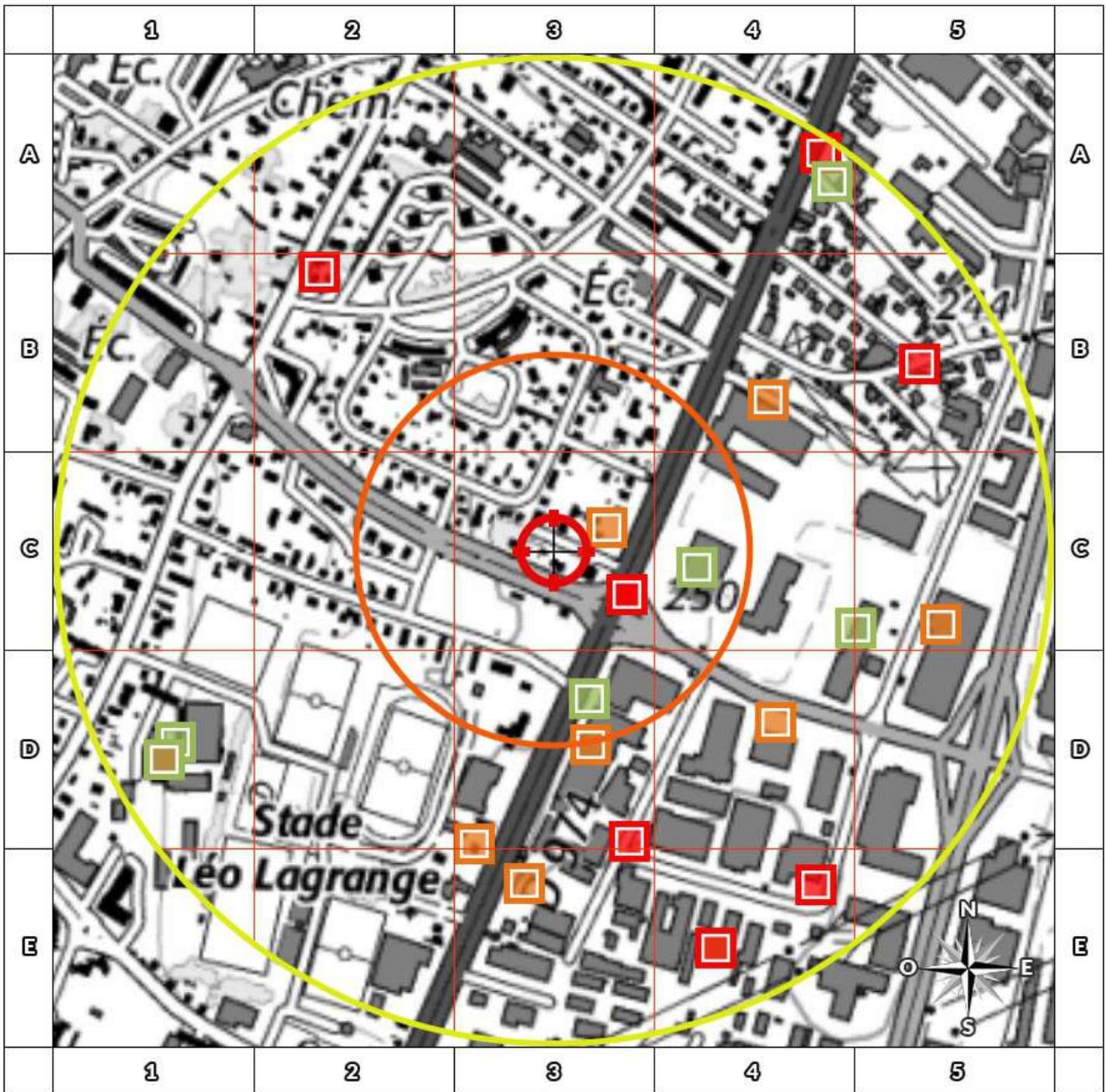
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

## Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos   et  et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des sites

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
<b>C3</b>	AUTOCANAU	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	CARRAZ Roland (avenue) 70 (anc : Beaune (route de ) 26), CHENOVE 21300 CHENOVE	58 m
<b>C3</b>	Modern Station	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Beaune (route de), CHENOVE 21300 CHENOVE	87 m
<b>C3</b>	PERROUD Félix	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	route de Beaune (RN74), CHENOVE 21300 CHENOVE	87 m
<b>C4</b>	S.A. IVECO UNIC	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Gay Lussac (rue) 1, CHENOVE 21300 CHENOVE	144 m
<b>D3</b>	S.A. Garage GREMEAU	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Beaune (route de) 65, CHENOVE 21300 CHENOVE	154 m
<b>D3</b>	Garage de Bourgogne	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Carraz Roland (avenue) 119 (anc : Beaune (route de) 67), CHENOVE 21300 CHENOVE	200 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
<b>B4</b>	Bourgogne Automobile SCA	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers,Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	CARRAZ Roland (venue) 97 (anc : Beaune (route de) 5), CHENOVE 21300 CHENOVE	262 m
<b>D4</b>	Société Dijonnaise de Diffusion L'Univers du Cuir	Autres services personnels	Gay Lussac (rue) 10, CHENOVE 21300 CHENOVE	281 m
<b>D3</b>	PREVEL Gilbert	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Joseph Jacquard (rue), CHENOVE 21300 CHENOVE	304 m
<b>D3</b>	S.A. ORTIZ MIKO	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	CARRAZ Roland (avenue) 110 (anc : Beaune (route de) 78), CHENOVE 21300 CHENOVE	306 m
<b>C5</b>	Compagnie Française Industrielle de Transports	Transports et entreposage	Frères Mongolfier (rue des) 5, CHENOVE 21300 CHENOVE	312 m
<b>E3</b>	S.A.R.L. Pièces Service Occasion	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers,Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	CARRAZ Roland (avenue) 141 (anc : Beaune (route de) 85), CHENOVE 21300 CHENOVE	337 m
<b>B2</b>	Société Bourguignonne de Panification	Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylicés	Beaune (route de) 15, CHENOVE 21300 CHENOVE	365 m
<b>C5</b>	BOUVET PONSAR et Cie	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers,Transformateur (PCB, pyralène, ...)	Gay Lussac (rue) 7, CHENOVE 21300 CHENOVE	394 m
<b>B5</b>	SABLEMAIL	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Pasteur (rue) 12, CHENOVE 21300 CHENOVE	410 m
<b>D1</b>	Lycée d'Enseignement Professionnel Antoine Antoine	Autres services personnels	Longvic (rue de ) 5 au 19 (anc : Longvic (rue de ) 5 ), CHENOVE 21300 CHENOVE	423 m
<b>E4</b>	GRAVIPLEX	Autres activités manufacturières n.c.a. (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	Daguerrre (rue), CHENOVE 21300 CHENOVE	427 m
<b>E4</b>	GAUCHET Société de Distribution des Eaux Intercommunales	Collecte et traitement des eaux usées	plateau de Chenove, CHENOVE 21300 CHENOVE	433 m
<b>E4</b>	S.A. Jean PERROT	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (du bois, portatives)	Gay Lussac (rue) 12, CHENOVE 21300 CHENOVE	433 m
<b>E4</b>	S.A. ROUX et Cie	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	Jacquard Joseph (rue) 6, CHENOVE 21300 CHENOVE	433 m
<b>E4</b>	S.A.R.L. d'Exploitation d'Entreprise GILLOT	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	ZI Dijon Chenove, CHENOVE 21300 CHENOVE	433 m
<b>D1</b>	S.A. Union des Coopérateurs de Lorraine	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Becquerel Antoine (rue), CHENOVE 21300 CHENOVE	442 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D1	S.A.R.L. Transports Henri BOUQUEROT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Transports terrestres et transport par conduites	Becquerel Antoine (rue) 5 et 7, CHENOVE 21300 CHENOVE	442 m
D1	SOMATRA	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Becquerel Antoine (rue), CHENOVE 21300 CHENOVE	442 m
D1	Transport TENOUX et Cie	Transports terrestres et transport par conduites	Becquerel Antoine (rue), CHENOVE 21300 CHENOVE	442 m
A4	BALDUCCI Thomas	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Justice (rue de la ) 3, CHENOVE 21300 CHENOVE	463 m
A4	NUBLAT Gabriel	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Beaune (route de) 72, CHENOVE 21300 CHENOVE	481 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Société des Transports de la Région Dijonnaise	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	route de Beaune (RN 74), CHENOVE 21300 CHENOVE
MECANOPRECIS	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	30 Octobre (Place du) 3, CHENOVE 21300 CHENOVE
S.A. AGIP Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	RN 74, CHENOVE 21300 CHENOVE
S.A. COLLON	Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)	Jacquard Joseph (rue) 3, CHENOVE 21300 CHENOVE
Société Franco-Suisse	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	CHENOVE 21300 CHENOVE
S.A. Automatismes du Centre Est	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	CHENOVE 21300 CHENOVE
S.A. CEDIS	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	Guillot Maxime (rue), CHENOVE 21300 CHENOVE
S.A.R.L. Centre Est Matériel	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	"Les Nuits" (lieu-dit), CHENOVE 21300 CHENOVE
COULON Gaston	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	"Bas des Nuits" (lieu-dit), CHENOVE 21300 CHENOVE
DA SILVA Antonio	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Guillot Maxime (rue) 71, CHENOVE 21300 CHENOVE
S.A. Grand Garage DIDEROT	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	CHENOVE 21300 CHENOVE
GRUX Maurice	Fabrication de meubles et matelas	RN 74, CHENOVE 21300 CHENOVE
MIELLE Bernard et GAUDOT Jean-Marc	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Frères Mongolfier (rue des) 6 bis, CHENOVE 21300 CHENOVE
Société Bourguignonne de Mécanique de Précision	Autres industries manufacturières	Guillot Maxime (rue) 104, CHENOVE 21300 CHENOVE
S.A. SOBOTRAF	Transports terrestres et transport par conduites	CHENOVE 21300 CHENOVE
Société des Transports CITROËN	Transports terrestres et transport par conduites	Frères Mongolfier (rue des) 42 à 45, CHENOVE 21300 CHENOVE